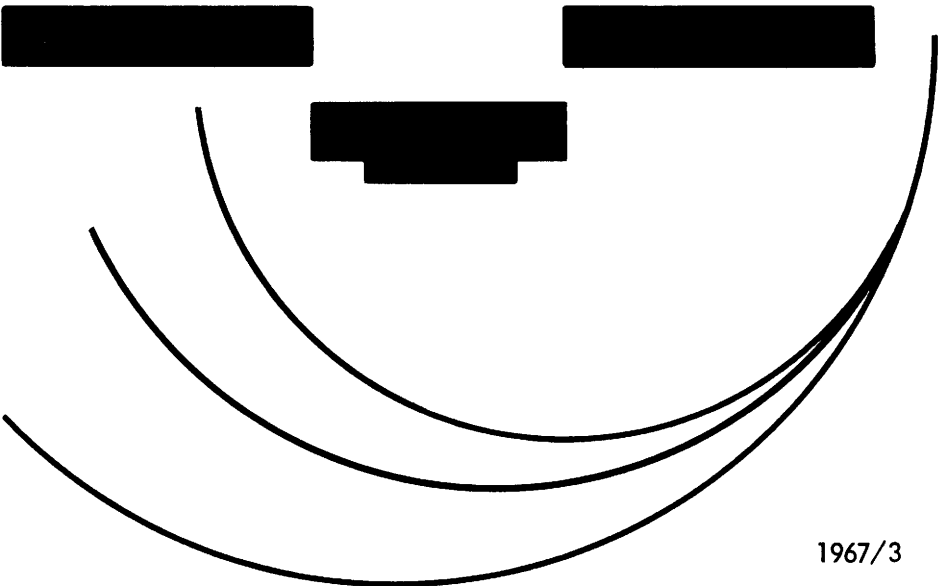


*parlement européen*

# informations



## SOMMAIRE

|   | Pages |
|---|-------|
| Quelques mots du Président .....  | 1     |
| I. Séance du 19 juillet .....   | 5     |
| II. Séance du 20 septembre .....  | 9     |
| III. Réunion jointe Parlement européen-Assemblée<br>consultative du Conseil de l'Europe ..... | 15    |
| IV. Activités des commissions parlementaires .....  | 19    |
| V. Autres informations .....  | 29    |

Secrétariat Général du Parlement Européen

Publication de la Direction Générale de la Documentation  
Parlementaire et de l'Information

Luxembourg

PE. i. 657



## **Quelques mots du Président**

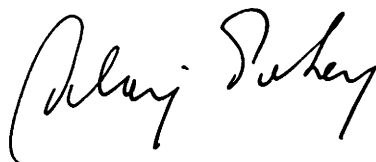
Ayant vocation et mission d'exercer dans la vie communautaire, un véritable contrôle démocratique, le Parlement européen se heurte, on le sait, depuis longtemps à un problème de pouvoirs. Certes, les pouvoirs dont il dispose déjà aux termes des traités et l'acquit d'une tradition peu à peu établie au cours de quinze ans d'histoire européenne lui assurent déjà de multiples possibilités d'action et d'influence. Il a su en user en maintes circonstances. Quand certaines dates fournissent l'occasion de bilans ou du moins de regards sur les récentes an-

nées - les dixièmes et quinzièmes anniversaires n'ont point manqué ces derniers mois dans le calendrier européen - l'Assemblée des Six n'entend pas se décerner aisément des témoignages d'autosatisfaction, mais elle a conscience d'avoir rempli une tâche importante et d'avoir contribué utilement au développement de la construction communautaire. Appelé à représenter les peuples de la Communauté, le Parlement européen ne doit pas oeuvrer en vase clos, ni dans la discrétion excessive qui est trop souvent la conséquence de l'intermittence de ses sessions plénières et des possibilités d'accès nécessairement réduites. En dépit des prestiges que valent à Strasbourg son passé, son dynamisme renouvelé et sa situation géographique si favorable, un petit nombre de citoyens européens seulement ont l'occasion d'assister à nos travaux et la presse même n'y est pas toujours aussi présente que nous le voudrions. Tout ce qui peut contribuer à mieux faire connaître les activités de notre Assemblée, nous apparaît donc extrêmement important et il faut souhaiter que ce bulletin largement diffusé par notre Secrétariat apporte à tous ceux qui ne peuvent consulter ou recevoir les précieux mais volumineux documents officiels - comptes rendus et rapports - un aperçu très succinct mais précis de ce que nous faisons.

C'est sur un plan bien différent mais avec le même souci de faire connaître notre rôle et notre action en même temps que pour recueillir quelques précieux éléments d'appréciation sur les positions d'amis lointains qu'une délégation du Parlement européen s'est rendue, il y a quelques semaines au Canada et aux Etats-Unis. A la brillante Exposition Universelle de Montréal, il importait que les Communautés fussent représentées et leur pavillon témoignait heureusement de l'apport d'une culture européenne à laquelle nos efforts d'unification économique et politique doivent apporter des possibilités nouvelles de rayonnement. Une Journée européenne complétait cette participation. Le Parlement se devait d'y être présent. Il le fallait d'autant plus qu'outre-Atlantique on connaît surtout la Communauté des Six à travers ses organes exécutifs ou techniques. Il était bon de rappeler qu'elle ne s'est développée que dans une conception politique et institutionnelle où le Parlement - comme aussi la Cour de Justice - joue un rôle indispensable et qui est appelé à croître encore. Notre présence au Canada et aux Etats-Unis en faisant mieux connaître notre Institution renforçait aussi l'appréciation et les espoirs qu'on y porte sur la construction européenne dans son ensemble.

Quant au fond des problèmes, une fois de plus est apparu au cours des entretiens que nous avons eus, à Ottawa, à Chicago, puis enfin à Washington, l'intérêt de contacts directs avec des personnalités officielles comme avec des représentants des élites du monde universitaire et des affaires de pays à la fois si proches de nous par les ori-

gines de leur population et par un style de civilisation resté très près du nôtre dans ses aspects essentiels et pourtant déjà si éloignés de l'Europe. Nous avons été souvent surpris de constater de part et d'autre une telle méconnaissance des positions et des problèmes respectifs, alors que chaque jour des centaines de passagers traversent en quelques heures un océan dont on finit presque par oublier l'existence quand on le traverse avec une si dérisoire facilité. Le décalage de pensées apparu quelquefois entre nos interlocuteurs et nous a eu le mérite de mieux faire sentir à notre délégation à quel point nous liaient les problèmes posés de façon semblable - voire identique - aux divers pays de notre vieux continent. L'unité de vues et de réaction manifestée entre les parlementaires européens devait se renforcer encore quand nous eûmes à Cap Kennedy la leçon visuelle des prodigieuses entreprises de nos amis américains dans la conquête de l'espace. Quelle incitation pour les Européens à poursuivre et à réussir la mise en commun de leurs moyens et de leurs efforts s'ils ne veulent pas rester irrémédiablement à l'écart de la grande transformation du monde moderne.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'A. Poher', written in a cursive, flowing style.

A. POHER  
Président du Parlement européen



## I. Séance du 19 juillet

Le Parlement européen a tenu, à Luxembourg, une séance consacrée plus particulièrement à l'examen des propositions de la Commission de la C. E. E. concernant la fixation et la révision des prix pour certains produits agricoles. Le Parlement a également donné des avis sur des règlements se rapportant au F. E. O. G. A. , à l'unité de compte en matière de politique agricole commune et à certains produits transformés originaires des E. A. M. A. et P. T. O. M.

Le président Poher a adressé ses félicitations aux membres de la nouvelle Commission des Communautés européennes, laquelle, par la voix de son président, M. Rey, a assuré le Parlement de sa volonté d'étroite collaboration.

Fixation et révision de prix pour certains produits agricoles. Comme le rappelle le rapporteur de la commission de l'agriculture, M. Dupont (dém. -chr. belge) dans son rapport (doc. 113), le Parlement a déjà été consulté plusieurs fois sur le niveau commun des prix des produits agricoles. En outre, le Parlement doit obligatoirement être consulté, chaque année, sur la fixation du prix des céréales et de la viande porcine. Pour les autres produits dont les règlements d'organisation commune ne sont pas encore adoptés, il est prévu que le Parlement sera consulté sur la fixation des prix. Les propositions de prix sur lesquelles le Parlement est appelé à se prononcer n'ont pas toutes le même caractère. Il s'agit de trois catégories différentes : - la deuxième fixation des prix communautaires pour les céréales, le riz, l'huile d'olive et les graines oléagineuses - la procédure de révision des premiers prix communs pour la viande de boeuf et de veau et pour le sucre et les betteraves sucrières - la fixation définitive de prix communautaires pour la viande porcine. La commission de l'agriculture demande une augmentation des prix proposés par la Commission européenne de l'ordre de 5 % environ, sauf pour l'huile d'olive, les graines oléagineuses et le sucre. Pour ces produits, la commission de l'agriculture approuve les propositions de la Commission européenne qui fixe des prix sans changement par rapport à l'année précédente.

Le président de la commission de l'agriculture, M. Boscary-Monsservin (lib. fr.), a souligné que le Parlement se trouvait devant un choix politique très important : à travers le niveau des prix agricoles, il s'agit de se prononcer sur la place que doit occuper l'agriculture dans l'économie européenne. Pour sa part, la commission de l'agriculture a choisi une augmentation des prix, position que défend le président Boscary-Monsservin. Au cours du débat qui a suivi, trois tendances se sont dégagées.

Pour les uns, les propositions d'augmentation des prix présentées par la commission de l'agriculture sont justifiées compte tenu de l'augmentation des coûts de production et du nécessaire rétablissement de la parité entre le revenu des agriculteurs et celui d'autres catégories professionnelles comparables. Les augmentations proposées sont raisonnables et équitables. On tient ainsi compte de ce que le prix est le principal élément du revenu de l'agriculteur et on favorise une orientation de la production dans le sens des intérêts de la Communauté. Mais une hausse des prix ne suffit pas. Il faut également agir sur l'amélioration des structures agricoles.

Pour d'autres, il faut en revenir aux propositions de la Commission des Communautés qui tiennent compte de l'accord global conclu en décembre 1964. Les critères retenus par la Commission pour faire ses propositions sont justes. Une hausse trop forte des prix ne correspond pas à l'intérêt général étant donné l'incidence des prix agricoles à la production sur le niveau général des prix. Les hausses de prix demandées par la commission de l'agriculture sont prématurées. Il convient d'attendre de voir l'effet des prix actuels, notamment sur la production.

Enfin, quelques parlementaires se sont déclarés contre toute augmentation des prix fixés en 1964 par le Conseil de ministres. Pour ceux-ci, il faut penser aux exportations de produits agricoles qui doivent être subventionnées, ce qui n'est pas judicieux. Il serait préférable de réorienter la production vers des produits utiles et de réduire les prix, de façon appropriée, pour les produits dont la production est excédentaire. On doit aussi penser qu'en augmentant le prix des céréales, on augmente les coûts de production des produits agricoles de transformation.

M. Mansholt, vice-président de la Commission des Communautés européennes, estime que les propositions de la Commission sont raisonnables et, en tout cas, meilleures que celles contenues dans le rapport de la commission de l'agriculture qui aboutissent à une augmen-



tation trop considérable des prix des produits agricoles. Si une certaine augmentation des prix se justifie - et la Commission, d'ailleurs, propose des augmentations de prix dans certains secteurs - il convient cependant de se montrer extrêmement prudent à l'égard d'une augmentation générale des prix. M. Mansholt se prononce contre une augmentation du prix du blé et contre la modification du rapport prix du blé/prix du maïs et de l'orge. Pour la viande porcine, une augmentation risquerait d'entraîner une surproduction : s'il est très facile de promettre un prix, encore faut-il pouvoir l'appliquer. Il est certain, déclare M. Mansholt, que dans ce secteur, un certain nombre de producteurs qui ne parviendront pas à produire dans des conditions rentables, disparaîtront. Dans le secteur de la viande bovine, le vice-président de la Commission met en garde contre les risques que comporte une augmentation trop rapide des prix ; la prudence est de rigueur. En terminant, M. Mansholt évoque la situation pénible dans laquelle se trouvent les familles paysannes et rappelle que des mesures portant uniquement sur les prix ne permettent, en aucune façon, de résoudre les difficultés de l'agriculture. Mais, étant donné la mauvaise situation des agriculteurs de telles mesures sont nécessaires. Pour parvenir à orienter l'agriculture européenne dans une direction meilleure et nouvelle, des années d'effort seront nécessaires.

Après avoir repoussé un amendement tendant à revenir aux propositions présentées par la Commission des Communautés et après avoir adopté un amendement prévoyant une augmentation du prix du porc, le Parlement a adopté les résolutions présentées par sa commission de l'agriculture. Eu égard à l'augmentation des coûts de production et des salaires, intervenue depuis 1964, et en raison du fait de la disparité entre le revenu des personnes occupées dans l'agriculture et celui des personnes occupées dans d'autres secteurs comparables, le Parlement demande une augmentation des prix de toutes les céréales, de la viande bovine et de la viande porcine.

D'autre part, le Parlement approuve, sans modification, les propositions de la Commission des Communautés concernant les qualités type de certaines céréales (blé, seigle, orge, maïs, riz), le prix de l'huile d'olive, des graines oléagineuses et du sucre.

Autres questions concernant la politique agricole commune. Après de brèves discussions qui ont porté essentiellement sur la nécessité d'une consultation du Parlement européen pour qu'il soit à même de contrôler le fonctionnement du F. E. O. G. A. , le Parlement a approuvé, sous réserve de quelques modifications, les propositions de règlement de

la Commission des Communautés concernant : - le paiement des dépenses au titre de la section "garantie" du F. E. O. G. A. et l'inscription de crédits prévisionnels au budget du F. E. O. G. A. , section "garantie" (M. Carboni (dém. -chr. it. ), rapporteur au nom de la commission des finances et des budgets, doc. 114) ; - le concours du F. E. O. G. A. , section "orientation", pour l'année 1968 (M. Bading (soc. all. ), rapporteur au nom de la commission de l'agriculture, doc. 112) ; - la définition de l'unité de compte en matière de politique agricole commune (M. Westerterp (dém. -chr. néerl. ), rapporteur au nom de la commission des finances et des budgets, doc. 115).

## II. Séance du 20 septembre

Réuni à Strasbourg, le Parlement européen a entendu un exposé de M. Rey, premier président de la Commission unique des Communautés européennes et s'est prononcé sur le projet de budget de recherches et d'investissement de l'Euratom pour 1967. Le Parlement a également adopté quelques modifications à son règlement intérieur, nécessitées par la fusion d'institutions des Communautés.

Auparavant, le président Poher avait prononcé l'éloge funèbre de M. Granzotto Basso (soc. it.), doyen d'âge du Parlement et de M. G. Martino (lib. it.) ancien président du Parlement. A cet hommage se sont associés M. Rey, président de la Commission des Communautés, M. Jahn, président en exercice du Conseil des Communautés, et M. Brunhes, vice-président du groupe des libéraux et apparentés.

### Déclaration de M. Rey, président de la Commission des Communautés.

Comme il est de coutume, le président, nouvellement désigné, de la Commission unique des Communautés, est venu exposer son programme d'action devant le Parlement européen. Après avoir rendu hommage aux Commissions et à la Haute Autorité auxquelles succède la Commission unique des Communautés, M. Rey définit les tâches de la nouvelle Commission : - Exercer toutes les responsabilités des exécutifs précédents dans le cadre des Traités existants. Dans le domaine de la C. E. C. A., contribuer à la solution des problèmes charbonniers. Dans le domaine d'Euratom, définir avec les Etats membres un programme d'avenir et bâtir dans l'intervalle un régime transitoire préservant l'acquis scientifique et technique de la Communauté. Dans le domaine de la C. E. E., poursuivre toutes les politiques communes actuellement en construction de façon à réaliser, au-delà de l'union douanière, l'union économique voulue par le Traité. - En même temps, affronter les problèmes que pose l'élargissement de la Communauté et en premier lieu les négociations avec la Grande-Bretagne. Dans son rapport au Conseil, la Commission, après avoir analysé toutes les difficultés soulevées par l'élargissement de la Communauté dans les divers domaines, indiquera les directions dans lesquelles les solutions devraient être recherchées et se prononcera positivement en faveur de l'ouver-

ture des négociations avec la Grande-Bretagne et les autres pays européens intéressés. - Fusionner les administrations et entreprendre ensuite la fusion des Traités. Il entre dans les intentions de la Commission de fournir assez rapidement aux Gouvernements un premier examen des problèmes qui se posent dans ce domaine et les premières suggestions de la Commission quant aux solutions qui pourraient être envisagées.

Parmi les tâches nouvelles que la fusion permet soit d'entreprendre, soit d'activer, le président cite la politique énergétique commune (facilitée par le fait que les responsabilités en matière de charbon, de pétrole et d'énergie nucléaire, se trouvent actuellement concentrées dans un organisme unique), la politique industrielle, la politique de la recherche et la politique régionale. De même, il entre dans les intentions de la Commission de faire de nouveaux efforts afin que la politique sociale dans la Communauté reçoive une plus grande attention et une plus grande impulsion de la part de toutes les autorités responsables.

Enfin, M. Rey, indique que la construction européenne a besoin d'un nouvel élan politique. La contradiction est actuellement trop grande entre la force accrue des Communautés qui ont surmonté leurs crises et leurs difficultés, et le fait que l'Europe n'est pas encore parvenue à définir les premiers éléments d'une union politique véritable. Ce nouvel élan suppose d'abord le renforcement des institutions communautaires existantes, et il entre dans les intentions de la Commission d'y contribuer. Il suppose aussi une coopération constante entre les institutions communautaires, et il entre dans les intentions de la Commission, sans rien céder, cela va sans dire, de ses responsabilités, de ses pouvoirs et de son autorité, de travailler en étroite coopération non seulement avec le Conseil, mais avec les Gouvernements des Etats membres, procédure dont l'efficacité a été démontrée dans le passé, notamment dans la construction de la politique agricole commune et dans le Kennedy round. La Commission pense aussi qu'en attendant que les Gouvernements des Etats membres se soient mis d'accord sur les premiers éléments d'une véritable union politique en Europe, il conviendrait que certaines tâches communes soient entreprises de façon concrète et cette approche pragmatique de l'union politique pourrait peut être servir à rapprocher les thèses actuellement encore très éloignées.

Les quatre groupes politiques ont exprimé, dans l'ensemble, leur confiance à la nouvelle Commission européenne et ont approuvé le programme de travail et les principes d'action exposés par M. Rey.

M. Scelba (it. ), au nom du groupe démocrate-chrétien, a insisté sur le renforcement des pouvoirs et de l'autorité de la Commission qui résulte de la fusion, laquelle offre une plus grande possibilité de coordonner le travail entre la Commission et le Parlement et d'intensifier la collaboration entre les deux institutions. Pour le groupe démocrate-chrétien : - le problème le plus urgent est la fusion des traités - l'adhésion du Royaume-Uni est nécessaire et essentielle - les contacts directs avec les Gouvernements sont utiles - enfin, la fusion peut servir d'élément psychologique favorable à la relance de l'idée d'une union politique.

Le groupe socialiste, a déclaré M. Metzger (all. ) appuiera la Commission à condition qu'elle joue le jeu communautaire. Le groupé pense que des contacts directs entre la Commission et les gouvernements comportent des risques : la Commission doit préserver son droit d'initiative et garder son indépendance vis-à-vis des gouvernements. La fusion des traités est nécessaire mais cette question ne doit pas empêcher la Commission de travailler dans d'autres domaines plus importants. Le groupe se félicite de l'attitude positive de la Commission à l'égard de la demande d'adhésion du Royaume-Uni. L'Europe a besoin de la Grande-Bretagne. Empêcher son adhésion est nuisible aux intérêts des Etats membres et peut avoir de graves conséquences économiques et politiques. Le groupe socialiste estime que l'évolution qui doit se faire dans l'intérêt de l'Europe se fera.

M. Starke (all. ), au nom du groupe des libéraux et apparentés, a mis l'accent sur la nécessité d'une politique conjoncturelle et financière commune et sur le renforcement de l'intégration dans le domaine économique. La Commission a plus de pouvoirs, mais aussi de plus lourdes responsabilités.

Au nom du groupe de l'U. D. E. , M. de Lipkowski (fr. ) a souligné que la Communauté aborde une nouvelle phase de son existence. Il faut marquer le caractère original de la Communauté qui, grâce à la mise en oeuvre des politiques communes, notamment dans le domaine de la recherche, se distinguera d'une zone de libre échange. L'union douanière est en avance sur l'union économique. Cela est inquiétant. Il faut d'urgence réaliser les politiques communes. La Communauté reste une Communauté ouverte, mais si l'on veut y entrer, il faut en accepter les règles en bloc. L'élargissement de la Communauté ne doit pas se faire au détriment de sa personnalité. L'Europe ne doit pas perdre ses caractéristiques propres et se transformer en quelque chose que l'on n'aurait pas voulu. Le groupe est favorable aux contacts politiques qui contribuent à bâtir une Europe politique originale.

Dans sa réponse, M. Rey, président de la Commission des Communautés, a précisé l'esprit dans lequel il envisage les contacts avec les Gouvernements des Etats membres : la Commission ne connaît que les Traités et elle entend exercer son droit d'initiative en toute indépendance. Mais on ne doit pas perdre de vue qu'il faut convaincre les ministres. La Commission a donc aussi un devoir de persuasion. En ce qui concerne les problèmes posés par le traité de non-prolifération qui ont été évoqués par M. Scelba, le président Rey a déclaré que la Commission avait pris l'initiative d'exposer aux six ministres ses préoccupations. Il faut veiller à ce que les mécanismes de contrôle d'Euratom subsistent et éviter que le marché commun nucléaire ne soit mis en péril. L'évolution des événements en Grèce, évoquée par M. Metzger, pose de graves problèmes de conscience à la Commission et au Conseil. Pour le moment l'association continue, mais il faudra prendre des décisions avant la fin de l'année. Enfin, en ce qui concerne les conférences internationales, notamment celle qui va avoir lieu à New Delhi, M. Rey a assuré le Parlement que la Commission ferait tout son possible pour que la Communauté parle d'une seule voix, car ainsi elle sera mieux écoutée et son autorité sera plus forte.

Budget de recherches et d'investissement de l'Euratom pour 1967. Sur rapport (doc. 124) de M. Merten (soc. all.) fait au nom de la commission des finances et des budgets et présenté par M. Gerlach (soc. all.), le Parlement a approuvé le projet de budget de recherches en faisant des réserves quant à la procédure et au fond, réserves qui ont été exposées en séance par le groupe socialiste et le groupe des libéraux et apparentés. En raison du retard intervenu et des difficultés provoquées par l'attitude du Conseil, qui fut expliquée en séance par M. von Heppe, président en exercice du Conseil des Communautés, le Parlement a déclaré ne pouvoir qu'approuver le projet de budget qui lui était soumis. Il a demandé au Conseil de décider, dans les plus brefs délais, avant la fin du 2ème programme quinquennal, de l'avenir de l'Euratom. Cette décision implique des choix politiques nécessaires à la continuité des activités de l'Euratom en vue de faire progresser la recherche européenne.

Modification du Règlement du Parlement. Sur rapport (doc. 111) fait par M. Bech (dém.-chr. lux.), au nom de la commission juridique, le Parlement européen a adopté, sans débat, une résolution portant modification d'un certain nombre d'articles du Règlement. Ces modifications, d'ordre surtout rédactionnel, ont été rendues nécessaires à la

suite de l'entrée en vigueur du Traité instituant un Conseil unique et une Commission unique des Communautés européennes.





### III. Réunion jointe

Pour la quatorzième fois, les membres des deux Assemblées européennes se sont réunis à Strasbourg, les 21 et 22 septembre, pour discuter, notamment, les sujets suivants : adhésion éventuelle du Royaume-Uni et d'autres Etats membres du Conseil de l'Europe aux Communautés; retard de l'Europe dans le domaine de la recherche et de la technologie et poursuite de l'intégration économique et de l'unification politique de l'Europe.

Les débats ont eu lieu sur la base de deux rapports présentés au nom des deux Assemblées.

Dans le rapport (doc. 94) du Parlement européen à l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe, M. Pedini (dém.-chr. it.) fait le bilan économique et politique de la Communauté européenne après dix ans d'existence. Dans le domaine économique, la plupart des objectifs fixés par les traités ont été atteints. Le Marché commun est maintenant une réalité d'importance mondiale. La création de la Communauté a contribué à supprimer les obstacles au commerce mondial et ses succès ont conduit à des tentatives semblables en Europe, notamment. La raison du succès, selon le rapporteur, doit être recherchée essentiellement dans le caractère politique de la Communauté. L'objectif principal des traités est de procurer les moyens nécessaires pour permettre à la volonté politique communautaire d'agir efficacement dans la Communauté. Toutefois, à côté des succès, il existe de sérieuses difficultés et de graves carences. Le rapporteur fait remarquer que les succès n'ont été enregistrés que dans les cas où le traité a prévu des obligations précises pour la mise en oeuvre de la politique commune et lorsqu'il y a un intérêt commun reconnu par les gouvernements nationaux.

Faisant le bilan de l'activité politique de la Communauté, le rapporteur souligne que la crise qui caractérise, depuis quelques années, l'évolution politique de la Communauté, vient de l'opposition croissante entre compétence nationale et compétence communautaire. Cette crise dérive fatalement de la politique d'intégration elle-même. Il faut se préparer politiquement à prendre les dispositions qui s'imposent. M. Pedini estime qu'une coopération étroite dans le domaine de la politique de la recherche et de la technologie est la condition de l'inté-

gration économique et industrielle. Cette coopération a une valeur fondamentale tant à l'intérieur de la C. E. E. qu'entre la C. E. E. et d'autres zones européennes. En conclusion, le rapporteur déclare qu'à l'avenir, l'Europe ne pourra être indépendante que si l'oeuvre amorcée par les Communautés est menée à terme. Il ne saurait y avoir de politique commune durable sans institutions communes capables de définir, de mettre en oeuvre et de rendre cette politique obligatoire pour toute la Communauté.

Dans le rapport (doc. 2260) de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe, M. Haekkerup, rapporteur général, fait l'analyse des progrès accomplis par les Six depuis la création des Communautés. Il fait observer que si la C. E. E. est, sans aucun doute, l'institution la plus solide que l'on ait connue jusqu'à ce jour comme base de l'unité économique et politique de l'Europe, elle n'a cependant pas encore donné la preuve de son aptitude à réaliser l'union économique entre les Six. En effet, il semble que celle-ci ait pris un certain retard. Quant à la question, très controversée, de l'élargissement des Communautés, M. Haekkerup considère que le fait d'élargir la C. E. E. de manière à inclure dix pays membres ou davantage n'entraînerait pas nécessairement, contrairement à ce que laissent entendre les adversaires, un affaiblissement de l'esprit du marché commun et sa transformation en une "association de libre-échange améliorée". Il affirme que l'union économique n'est pas un simple jeu de règles que les membres doivent appliquer, mais bien plutôt un système d'harmonisation, et en définitive, de fusion de leurs procédures de prise de décision en matière économique et sociale. D'après les conclusions du rapport, il n'est de l'intérêt de personne de limiter à six Etats seulement la mise à l'épreuve du système dans ses premières étapes. L'entreprise ne sera couronnée de succès que dans la mesure où tous les pays membres seront résolus à la faire triompher.

M. Reverdin, rapporteur de la commission de la science et de la technologie de l'Assemblée du Conseil de l'Europe, souligne que l'avenir de la coopération scientifique et technologique en Europe dépend, dans une large mesure, de l'élargissement de la Communauté européenne. Toutefois, les entreprises actuelles de coopération européenne dans ces domaines transcendent presque toutes les limites de la Communauté. Tout doit être fait pour les développer sur la base européenne la plus large possible. Pour la recherche fondamentale, il n'y a guère d'obstacle. Dès que l'on aborde la recherche appliquée qui touche à des intérêts économiques immédiats, c'est beaucoup plus difficile et le schisme de l'intégration économique pèse lourdement. Raison de plus, estime le rapporteur, de ne rien négliger de ce qui est de nature à surmonter ce schisme.

M. Rey, président de la Commission des Communautés, rappelle que la Commission a étudié dans un esprit positif les difficultés intérieures auxquelles l'adhésion de nouveaux membres peut donner lieu. En outre, la Commission a veillé à ce que, en aucun cas, le dynamisme et la puissance actuels des Communautés ne puissent être affaiblis par leur élargissement. Le temps des études unilatérales est maintenant révolu. Il faut se mettre autour de la table pour voir, en commun, s'il y a moyen de résoudre les problèmes. M. Rey insiste sur l'importance des mécanismes institutionnels des Communautés. Plus on sera nombreux, plus les institutions devront être fortes.

Auparavant, M. E. Martino, membre de la Commission des Communautés, avait souligné que la Communauté ne devait pas s'arrêter en chemin. L'union douanière doit rapidement être complétée par l'union économique qui est en retard. En ce qui concerne l'élargissement de la Communauté, la Commission prépare son rapport au Conseil. A ce propos, M. Martino a précisé que l'élargissement de la Communauté ne devait pas se faire aux dépens de son dynamisme, de son efficacité et de sa valeur propre.

Le problème de l'élargissement de la Communauté a été longuement discuté par la grande majorité des orateurs qui s'est déclarée en faveur de l'adhésion de la Grande-Bretagne et d'autres pays européens à la Communauté. Le moment est venu pour celle-ci de faire un choix politique. Tout retard dans l'élargissement de la Communauté est préjudiciable à l'Europe. Une Communauté européenne est inconcevable sans le Royaume-Uni qui est prêt à contribuer à la prospérité et à l'indépendance de l'Europe. D'autre part, l'adhésion du Royaume-Uni permettra de mener une politique européenne active dans le domaine de la recherche et donnera à l'Europe une réelle influence sur le plan mondial. Les orateurs britanniques se sont efforcés de répondre aux objections contre l'adhésion formulées notamment par le gouvernement français. Pour ceux-ci, si ces objections sont fondées, des solutions peuvent être trouvées dans un esprit de coopération. Il en est ainsi notamment pour le problème de la livre sterling et les questions agricoles. Il faudra cesser de les agiter, si elles sont imaginaires ou exagérées. Mais, ont souligné plusieurs parlementaires des pays de la Communauté, l'élargissement ne doit pas signifier l'affaiblissement de la Communauté européenne. Le retard de l'Europe dans le domaine de la recherche et de la technologie sera d'autant plus facilement comblé, que l'Europe sera plus grande. Dans ce domaine, la Grande-Bretagne est à même d'apporter une contribution décisive. De même, il faudra se préoccuper de la situation des pays neutres (Autriche, Suède et Suisse) qui n'entendent pas renoncer à leur neutralité mais

aimeraient participer, selon une formule à trouver, au marché commun européen.

Pour ce qui est du développement de l'intégration européenne, les orateurs ont constaté unanimement les progrès faits dans le domaine de l'union douanière. Malheureusement, l'union économique est en retard. Quant à l'union politique, certains pensent que sa réalisation sera facilitée par l'élargissement de la Communauté. D'autres estiment qu'il est nécessaire pour les gouvernements, d'essayer, dès maintenant, de trouver un terrain d'entente sur les grands problèmes mondiaux. La Communauté doit contribuer à la recherche de solutions d'équilibre et de détente dans le monde.

Autre problème évoqué au cours du débat : l'association éventuelle de l'Espagne et la situation actuelle en Grèce, deux questions qui doivent être examinées dans la perspective d'une Europe démocratique.

## IV. Activités des commissions parlementaires

Les commissions examinent actuellement les Xèmes rapports généraux d'activité de la C. E. E. et de l'Euratom, chacune en ce qui concerne ses compétences. Des avis sont adoptés et transmis aux rapporteurs généraux, MM. Merchiers (lib., belge) pour la C. E. E. et Springorum (dém.-chr. all.) pour l'Euratom qui présenteront leurs rapports généraux en séance publique, respectivement en novembre et octobre prochain. Les commissions suivantes ont déjà donné leurs avis rédigés par les rédacteurs dont les noms suivent :

- politique : M. Battista (dém.-chr. it.) C. E. E. et M. Merten (soc. all.) Euratom ;
- économique : M. Dichgans (dém.-chr. all.) C. E. E. et M. de Lipkowski (U. D. E. fr.) Euratom ;
- affaires sociales : M. van der Ploeg (dém.-chr. néerl.) Euratom ;
- relations économiques extérieures : M. de Winter (dém.-chr. belge) C. E. E. et M. Laan (soc. néerl.) Euratom ;
- juridique : M. Bech (dém.-chr. lux.) C. E. E. ;
- énergie : M. Scarascia-Mugnozza (dém.-chr. it.) C. E. E. et M. Hougardy (lib. belge) Euratom ;
- transports : M. Brunhes (lib. fr.) C. E. E. ;
- relations avec les E. A. M. A. : M. Thorn (lib. lux.) C. E. E.

### COMMISSION POLITIQUE (1)

Président : M. Scelba (dém.-chr. it.) élu en remplacement de M. E. Martino qui a démissionné à la suite de sa nomination comme membre de la Commission des Communautés européennes.

6 juillet à Bruxelles - 16 septembre à Rome

Situation en Grèce : communication de M. Schuijt (dém.-chr. néerl.) président de la commission de l'association avec la Grèce : situation

des membres grecs de la commission parlementaire mixte C. E. E. - Grèce - condition du respect des droits de l'Homme en Grèce.

Non-prolifération des armes nucléaires : Echange de vues sur le projet de traité. Des contacts ont été pris entre le président Rey et le président Scelba qui se propose de prendre des initiatives pour organiser une discussion sur ce sujet au cours de la session d'octobre du Parlement.

Colloque Parlement-Conseil-Commission : Préparation et proposition de sujets transmis au Bureau du Parlement.

Désignation de M. Battista (dém.-chr. it.) comme rédacteur de l'avis à la commission juridique sur un projet de directive relative à la reconnaissance mutuelle des diplômes dans le domaine de l'architecture.

## COMMISSION ECONOMIQUE (2)

Présidente : Mme Elsner (soc. all.)

10 juillet à Bruxelles - 18 juillet à Luxembourg

Examen et adoption d'un rapport de M. Apel (soc. all.) sur une proposition de la Commission de la C. E. E. concernant la liberté d'établissement et la libre prestation des services dans le domaine de la recherche de pétrole et de gaz naturel.

Examen d'un projet d'avis élaboré par M. Sabatini (dém.-chr. it.) sur une proposition de la Commission de la C. E. E. concernant les groupements de producteurs et leurs unions.

Examen d'un questionnaire de M. Deringer (dém.-chr. all.) concernant une proposition de la Commission relative à l'accès à l'activité de l'assurance directe.

## COMMISSION DES FINANCES ET DES BUDGETS (3)

29 juin et 11 juillet à Bruxelles - 18 septembre à Strasbourg

Examen et adoption de rapports : de M. Westerterp (dém.-chr. néerl.) sur la définition de l'unité de compte en matière de politique agricole

commune (voir 1ère partie) - de M. Carboni (dém.-chr. it.) sur le financement de la politique agricole commune (voir 1ère partie) - de M. Merten (soc. all.) sur le budget de recherches et d'investissement de l'Euratom pour 1967 (voir 2ème partie) - de M. Leemans (dém.-chr. belge) sur les comptes de gestion et bilans financiers de la C.E.E. et de la C.E.E.A. pour 1965 et sur le rapport de la Commission de contrôle pour 1965 : rappelle à nouveau la nécessité d'un contrôle du Parlement sur la gestion des fonds communautaires autonomes (F.E.O.G.A.).

Concours du F.E.O.G.A., section "orientation" pour 1968 : examen et approbation d'un avis pour la commission de l'agriculture (rédacteur : M. Carboni (dém.-chr. it.) (voir 1ère partie).

#### COMMISSION DE L'AGRICULTURE (4)

Président : M. Boscary-Monsservin (lib. fr.)

4-5 juillet à Bruxelles - 18 juillet à Luxembourg - 25-26 juillet à Bremerhaven - 20 septembre à Strasbourg.

Examen et adoption des rapports - de M. Dupont (dém.-chr. belge) sur les propositions de la Commission de la C. E. E. en matière de prix des produits agricoles pour la campagne 1968/1969 (voir 1ère partie) - de M. Bading (soc. all.) sur une proposition de la Commission de la C. E. E. concernant la section "orientation" du F. E. O. G. A. pour l'année 1968 (voir 1ère partie) - de Mlle Lülling (soc. lux.) sur une décision portant institution d'un comité permanent des aliments des animaux.

Examen et adoption des avis de M. Bading (soc. all.) sur des propositions de la Commission de la C. E. E. concernant la section "garantie" du F. E. O. G. A. (voir 1ère partie) - de M. Klinker (dém.-chr. all.) sur un règlement relatif aux produits transformés à base de fruits et légumes avec addition de sucre, originaires des E. A. M. A. et des P. T. O. M. (voir 1ère partie).

Examen et adoption de compléments à la proposition de résolution présentée à la séance du 19 juillet et relative à la fixation des prix agricoles (voir 1ère partie).

Désignation de rapporteurs - M. Baas (lib. néerl.) sur le programme communautaire pour la section "orientation" du F.E.O.G.A. - M. Sabatini (dém.-chr. it.) sur une proposition de règlement relatif aux dispositions complémentaires pour l'organisation du marché viticole - M. Dupont (dém.-chr. belge) sur une proposition de directive concernant les additifs dans les aliments des animaux.

Politique commune de la pêche. Echange de vues avec les représentants des organisations groupant, sur le plan européen, les milieux économiques de la pêche. Examen des problèmes de la pêche en commission : principe d'une politique commune de la pêche - importation communautaire - situation de la main-d'oeuvre dans ce secteur - protection tarifaire existant dans les Etats membres - coûts de production et prix. Création, au sein de la commission, d'un groupe de travail "pêche" qui s'est rendu en Allemagne et en Italie pour prendre contact avec les milieux intéressés.

Nomination de M. Dröscher (soc. all.) comme rédacteur d'un avis sur le Xème rapport général de la C.E.E.

## COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTE PUBLIQUE (5)

Président : M. Müller (dém.-chr. all.)

5-6 juillet à Bruxelles - 15 septembre à Rome :

Colloque avec les représentants de l'union des industries de la Communauté (U.N.I.C.E.) sur les lignes directrices élaborées par la Commission de la C.E.E. sur ses travaux dans le secteur social.

Examen des propositions de règlements relatifs aux régimes de sécurité sociale des travailleurs salariés se déplaçant à l'intérieur de la Communauté (rapporteur : M. Troclet, soc. belge).

Situation sociale dans la Communauté en 1966 : nomination de M. Bergmann (soc. all.) comme rapporteur sur l'Exposé de la Commission et premier examen de cet exposé.

Libre circulation des travailleurs : examen du projet de rapport de M. Pêtre (dém.-chr. belge) sur une proposition de règlement et de directive.



Nomination de M. Angioy (lib. it.) comme rédacteur d'un avis sur un projet de directive concernant les additifs dans l'alimentation des animaux.

## COMMISSION DES RELATIONS ECONOMIQUES EXTERIEURES (6)

Président : M. de la Malène (U. D. E. fr.)

6 juillet à Bruxelles - 14 septembre à Rome

Négociations commerciales dans le cadre du G. A. T. T. Echange de vues sur les suites de ces négociations, notamment sur le renouvellement de l'accord international sur le blé et l'aide alimentaire (rapporteur : M. Kriedemann, soc. all.). Un rapport sera présenté, en novembre, sur ces problèmes.

Relations C. E. E. -Israël : accélération des négociations et demande au Conseil d'inscrire, lors de sa prochaine session, cette question à son ordre du jour.

Relations C. E. E. -Autriche et Espagne : échange de vues sur l'état actuel des négociations.

C. N. U. C. E. D. à New Delhi : nécessité d'une position coordonnée des Six et action concrète à proposer pour les produits agricoles et industriels intéressant les pays en voie de développement. Réunion commune prévue avec la commission des relations avec les E. A. M. A.

Relations C. E. E. -Amérique latine : M. de Winter (dém.-chr. belge) est chargé de suivre l'évolution de ces relations.

## COMMISSION JURIDIQUE (7)

Président : M. Deringer (dém.-chr. all.)

4 juillet à Bruxelles - 11 septembre à Rome

Examen et adoption : - du rapport de M. Jozeau-Marigné (lib. fr.) sur les problèmes juridiques de la consultation du Parlement européen ;  
- du rapport de M. Bech (dém.-chr. lux.) sur les modifications à ap-

porter au règlement du Parlement à la suite de la fusion de certaines institutions des Communautés (voir 2ème partie).

Examen de l'avis de M. Burger (soc. néerl.) sur la référence, dans les décisions du Conseil, aux avis du Parlement.

Examen et adoption de l'avis rédigé par M. Thorn (lib. lux.) sur une directive concernant le droit d'établissement et la libre prestation des services dans le domaine de la recherche de pétrole et de gaz naturel.

Désignation de rapporteurs : M. Boertien (dém. chr. néerl.) sur les directives de la Commission de la C. E. E. concernant les activités non salariées de l'architecte ; - M. Carcassonne (soc. fr.) sur une directive concernant la liberté d'établissement pour les activités non salariées de distribution de films.

Exposé de M. Nord, secrétaire général du Parlement et échange de vues sur la révision du règlement du Parlement.

M. Deringer (dém.-chr. all.) a été chargé de suivre les questions relatives à une société commerciale européenne.

Colloque avec de hautes personnalités de la vie juridique italienne (Cour de Cassation, Cour constitutionnelle, etc.) sur les rapports entre le droit communautaire et le droit national et plus particulièrement sur l'application de l'article 177 du traité C. E. E. par les tribunaux des Etats membres.

## COMMISSION DE L'ENERGIE, DE LA RECHERCHE ET DES PROBLEMES ATOMIQUES (8)

Président : M. Pedini (dém.-chr. it.)

27 juin à Bruxelles - 11 juillet à Paris - 13 septembre à Rome

Situation actuelle de l'Euratom en l'absence d'un budget de recherche. Echange de vues : devant le manque évident de volonté politique du Conseil et compte tenu des suites graves qu'aura cette situation sur le fonctionnement de l'Euratom, la commission demande à ses membres de présenter devant leurs parlements nationaux, une motion sur ce sujet afin que chaque ministre responsable explique son attitude au sein du Conseil.

Politique énergétique commune : Echange de vues sur la situation actuelle de l'approvisionnement énergétique de l'Europe : niveau des stocks existants - prix actuels et politique des grandes compagnies pétrolières et des compagnies pétrolières européennes.

Adoption du projet d'avis de Mme Gennai Tonietti (dém.-chr. it.) sur une directive concernant la liberté d'établissement et la libre prestation des services dans le domaine de la recherche de pétrole et de gaz naturel.

Sur suggestion de M. Pleven (lib. fr.), préparation d'une rencontre, en octobre, à Luxembourg, avec des personnalités britanniques au sujet d'une communauté technologique européenne.

## COMMISSION DES TRANSPORTS (9)

Président : M. Laan (soc. néerl.)

15 septembre à Bruxelles.

Politique commune des transports : discussion du projet d'avis de M. Apél (soc. all.) sur une communication de la Commission des Communautés au Conseil - présentation du projet de rapport de M. Seifriz (soc. all.) sur une politique commune pour les ports de mer.

Transport de liquides inflammables par route : communication de M. Bodson, membre de la Commission des Communautés sur la nécessité d'arrêter des directives dans ce domaine. Mesures d'urgence à prendre par le Conseil de ministres afin d'éviter le renouvellement des accidents catastrophiques qui ont eu lieu dernièrement.

Suppression des discriminations en matière de prix et conditions de transports : M. Brunhes (lib. fr.) modifiera son rapport en fonction du fait que la commission rejette le projet de règlement qui n'est plus compatible avec les nouvelles dispositions tarifaires.

Désignation de M. Jozeau-Marigné (lib. fr.) comme rapporteur sur une proposition de règlement de la Commission des Communautés concernant l'introduction de règles communes pour l'accès à la profession de transporteur de marchandises par route et pour la réglementation de la capacité des transports nationaux de marchandises par route.

## COMMISSION DE L'ASSOCIATION AVEC LA GRECE (10)

Président : M. Schuijt (dém.-chr. néerl.)

6 juillet à Bruxelles.

Echange de vues sur la situation politique en Grèce et sur le fonctionnement de l'association. Lecture d'une lettre du délégué permanent de la Grèce auprès de la C. E. E. qui répond aux questions posées par le président de la commission sur la situation des parlementaires grecs, membres de la commission mixte C. E. E.-Grèce et sur le fonctionnement de l'association. La Commission décide de poser une question orale à la session d'octobre et prévoit un voyage d'information en Grèce.

## COMMISSION DE L'ASSOCIATION AVEC LA TURQUIE (11)

Président : M. Moreau de Melen (dém.-chr. belge)

1er septembre à Bruxelles.

Préparation de la 4ème session de la commission parlementaire mixte C. E. E.-Turquie. Examen et adoption du programme de la session et du document de travail élaboré par M. Brunhes (lib. fr.) sur le IIème rapport annuel d'activité du Conseil d'association- Echange de vues sur le document de travail élaboré par M. Erez, turc, sur le même sujet (voir 5ème partie).

## COMMISSION DES RELATIONS AVEC LES PAYS AFRICAINS ET MALGACHE (12)

Président : M. Thorn (lib. lux.)

3 juillet à Bruxelles - 18 juillet à Luxembourg - 12 septembre à Rome

Examen de trois documents de travail élaborés à la suite de missions d'étude et d'information à Madagascar, au Burundi et au Rwanda (M. Carcassonne, soc. fr.), au Niger et en Haute-Volta (M. E. Martino, dém.-chr. it.), au Cameroun et au Tchad (M. Briot, U. D. E. fr.).

Examen et adoption du rapport de M. Thorn (lib. lux.) sur un règlement relatif aux produits transformés à base de fruits et légumes avec addition de sucre, originaires des E. A. M. A. et des P. T. O. M. (voir 1ère partie).

Réunion (2 au 6 octobre à Bamako) de la commission paritaire C. E. E./E. A. M. A. Examen des divers problèmes qui doivent y être traités : rapport annuel d'activité du conseil d'association (rapporteur : M. Troclet, soc. belge) et commercialisation dans la C. E. E., à des prix stables et rémunérateurs, des produits des Etats associés (rapporteur : M. Armengaud, lib. fr.).

Etat actuel des relations C. E. E. - Etats du Maghreb (Maroc, Algérie, Tunisie) et C. E. E. - pays tiers africains (Kenya, Ouganda, Tanzanie) : poursuite des négociations et normalisation des rapports.

Nomination de M. Briot (U. D. E. fr.) comme rapporteur sur un règlement concernant le régime à appliquer au tabac originaire des E. A. M. A. et des P. T. O. M. et de M. Thorn (lib. lux.) comme rédacteur d'un avis sur les préparations de la deuxième session de la C. N. U. C. E. D. qui se tiendra en février prochain à New Delhi.



## V. Autres informations

### GROUPE SOCIALISTE

#### 5 au 7 septembre à Taormina

Echange de vues avec les membres socialistes de la Commission des Communautés européennes (MM. Levi Sandri, Haferkamp et Bodson) sur des questions de politique générale qui se posent aux Communautés européennes à la suite de la fusion : programme de travail de la Commission, demandes d'adhésion, fusion des traités.

Adoption des directives du groupe concernant l'aide au développement et les relations de la Communauté européenne avec les pays en voie de développement et particulièrement les E. A. M. A. : l'évolution économique et sociale des pays en voie de développement doit devenir l'objectif principal de la politique économique extérieure et des relations extérieures de la C. E. E.

Echange de vues sur la composition de la délégation française au Parlement européen : le groupe espère que cette question sera réglée pour la session d'octobre du Parlement.

Echange de vues sur la situation politique générale en Italie : Déclaration de M. L. Preti : après les élections de 1968, le problème de la nomination de la délégation italienne au Parlement européen sera certainement résolu.

Exposé de M. Kriedemann et échange de vues sur les effets du Marché commun au niveau des consommateurs et sur la 2ème session de la C. N. U. C. E. D. à New Dehli.

Echange de vues sur les problèmes économiques et sociaux de la Sicile.

### COMMISSION PARLEMENTAIRE MIXTE C. E. E. - TURQUIE

Présidents : M. Tevetoglu et M. Moreau de Melen (dém.-chr. belge)

## 9 au 13 septembre à Izmir

Echange de vues avec des personnalités du secteur économique turc sur les résultats du 1er plan quinquennal et les perspectives du second ainsi que sur les problèmes économiques turcs.

Examen du 2ème rapport annuel du Conseil d'association sur la base des documents de travail présentés par M. Erez au nom de la délégation de la Grande Assemblée Nationale de Turquie et par M. Brunhes (lib. fr.) au nom de la délégation du Parlement européen. Adoption de plusieurs recommandations : bon fonctionnement des institutions de l'association - coopération plus étroite entre le 2ème plan quinquennal turc et la politique à moyen terme de la Communauté - assurer le maintien et la continuité d'une contribution financière des Etats membres de la C. E. E. à la Turquie - création de zones de développement industriel en Turquie - développement des relations commerciales C. E. E. - Turquie par l'augmentation des produits à exporter de la Turquie vers la C. E. E. et l'augmentation des contingents tarifaires - principe de la priorité de l'emploi, sur le marché communautaire, pour les travailleurs des pays associés à la Communauté - efforts pour la formation professionnelle des ouvriers turcs.

## DELEGATION DU PARLEMENT EUROPEËN EN AMERIQUE DU NORD

### 8 au 15 septembre à Montréal et Ottawa, Chicago et Washington

La délégation du Parlement a participé à la journée européenne de la Foire de Montréal et a eu des contacts, à Ottawa, avec les autorités canadiennes. La délégation a rencontré, à Chicago, des représentants des milieux économiques et a été reçue, à Washington, par des personnalités gouvernementales et parlementaires. Enfin, la délégation a visité le Cap Kennedy.

Composition de la délégation : MM. Poher (dém.-chr. fr.), président du Parlement européen, Metzger (soc. all.), Battaglia (lib. it.), Terrenoire (U.D.E. fr.), Furler (dém.-chr. all.), Wohlfart (soc. lux.), Berkhouwer (lib. néerl.), vice-présidents, Illerhaus (all.) pré-



sident du groupe démocrate-chrétien, Troclet (soc. belge) et Berthoin (lib. fr.). MM. Nord, Secrétaire général du Parlement et Lelièvre, chef de cabinet du président, accompagnaient la délégation.

°  
°     °

#### BUREAUX D'INFORMATION DU PARLEMENT EUROPEEN

PARIS (8<sup>ème</sup>), 41, rue de Courcelles - Tél. 553.53.26

BRUXELLES, Palais des Congrès, 3, place Coudenberg - Tél. 11.28.81